

CHALLENGE KAR 2018

REGLEMENT



ARTICLE 1 : GENERALITES

Toute personne inscrite à une course ou à un championnat UFOLEP kart Piste, doit respecter l'ensemble de la réglementation Nationale, le règlement particulier de l'organisateur, l'ensemble des officiels, Directeurs de course, commissaires sportifs, commissaires techniques, commissaires de piste, les propriétaires de circuit ainsi que leur infrastructure et l'ensemble des bénévoles. Chaque participant est responsable de ses accompagnateurs, mécanos, amis, famille et le cas échéant peut être à tout moment sanctionné pour manque de respect. Chaque participant a la possibilité d'envoyer ses remarques directement à cns.kart@ufolep.org boîte mail accessible uniquement par le responsable de la CN kart piste et les membres UFOLEP NATIONAL.

ARTICLE 2 : DEFINITION

L'association KART AUTO REUNION organise un challenge en 2018 sur 5 épreuves de vitesse intitulé :

« CHALLENGE KAR UFOLEP 2018 »

Tous les points de ce règlement sont accord avec le règlement national sportif et technique UFOLEP karting piste 2018.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout pilote qui désire participer à ce challenge doit :

- **être licencié** R6 KARTING PISTE UFOLEP de l'année en cours.
- **En faire la demande** en ligne conformément au règlement particulier de chaque épreuve sur le site : <http://www.kartautoreunion.fr>
- **S'acquitter des droits d'engagement : 100.00€ par épreuve + location du transpondeur 30.00€** (sauf pour ceux qui seraient propriétaire de leur transpondeur compatible)
- **respecter les règlements** sportifs et techniques du Challenge et des épreuves dans leurs formes comme dans l'esprit.

Le non respect d'une de ces conditions peut entrainer un refus d'inscription

Il est rappelé que tout pilote mineur doit être accompagné de son tuteur légal. Le tuteur doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve. Le tuteur légal a toutefois la possibilité de désigner un tuteur dit « mandataire spécial » aux fins de le représenter en qualité de concurrent tuteur par la signature d'un formulaire de délégation, soit pour une seule épreuve, soit pour l'ensemble des épreuves du challenge. Il est toutefois précisé, que toute personne titulaire d'une licence tuteur pourra déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée.

ARTICLE 3 : CATEGORIES

3.1 Catégories UFOLEP ouvertes sur les 5 épreuves du challenge :

Mini 2 temps (7 ans et 1 jour)

Tous moteur 2 temps 60cc d'origine

125cc micro max d'origine

Jeune 2 temps (10 ans et 1 jour)

IAME X30 cadet

125cc mini max d'origine

SPORT 2 temps (13 ans et 1 jour)

IAME X30 Junior

ROTAX MAX avec bride UFOLEP en remplacement de la valve d'origine.

ROTAX Junior et J 125

SUPER (14 ans et 1 jour) (frein avant non autorisé)

ROTAX MAX

ROTAX EVO

VITESSE

Moteurs catégorie groupe A : 125cc max

Cette répartition correspond au règlement national UFOLEP. Tout type de kart homologué et correspondant à ces catégories peut prendre part aux « Challenge KAR UFOLEP 2018 », sous réserve de vérification des organes de sécurité.

Une catégorie sera validée lors d'une épreuve à condition d'avoir **au moins 3 pilotes** engagés et réellement au départ des essais officiels.

ARTICLE 4 : CALENDRIER DES EPREUVES

Epreuve N°1 : Grand Prix Karting de la Plaine des Palmistes le **4 mars 2018**

Epreuve N°2 : Grand Prix Karting de la ville du Tampon les **5 et 6 mai 2018**

Epreuve N°3 : Grand Prix Karting de la ville de Saint André le **24 juin 2018**

Epreuve N°4 : Grand Prix Karting de la ville de Saint Pierre le **19 août 2018**

Epreuve N°5 : FINALE DU CHALLENGE KAR UFOLEP le **9 décembre 2018**

Le Challenge sera validé sur le nombre d'épreuve réellement organisée (2 épreuves au minimum).

La totalité des épreuves organisées sera comptée pour le classement du Challenge.

ARTICLE 5 : PNEUMATIQUES

Pneus Slick : Chaque pilote pourra présenter 6 pneus « slick » au maximum au départ de chaque épreuve qui seront pointés. 3 avants et 3 arrières. Ces pneus pourront être neufs ou déjà utilisés. Dans tous les cas en bon état, à l'appréciation du commissaire technique et avec le témoin d'usure apparent.

Le type de pneumatique est défini pour toutes les épreuves de l'année 2018

| | |
|------------------------|-----------------|
| MINI 2 temps : | VEGA CADETTI |
| JEUNE 2 temps : | BRIDGESTONE YDS |
| SPORT : | BRIDGESTONE YNC |
| SUPER : | BRIDGESTONE YLM |
| VITESSE : | BRIDGESTONE YLM |

Pneus pluie : 3 AV et 3 AR de marques libres pour les catégories SPORT/SUPER/VITESSE

ARTICLE 7 : NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course sont libres et choisis lors de votre première inscription à une épreuve du Challenge (0 à 99). La priorité sur un numéro sera donnée au pilote ayant déjà participé aux compétitions pendant l'année n-1 avec ce numéro et/ou à la course précédente. Le concurrent gardera son numéro sur l'ensemble du challenge.

ARTICLE 8 : PUBLICITE

Le KAR se réserve la possibilité d'apposer un marquage adhésif sur la partie avant du kart (*voir plan d'identification dans les annexes techniques*) pour les partenaires du Challenge.

Tout pilote qui ne respecterait pas cette obligation ne pourra prendre part à l'épreuve.

La détérioration ou l'arrachement du marquage publicitaire « partenaire » dû à un choc pendant l'épreuve ne sera pas sanctionné.

ARTICLE 9 : DEROULEMENT DES EPREUVES

Toutes les épreuves du challenge 2018 se dérouleront selon le format suivant :

- Briefing pilotes
- 1 séance d'essais libre minimum
- 1 séance d'essais chronométrés (détermine l'ordre de départ des manches qualificatives)
- 1 à 2 manches qualificatives (1 seule en cas de constitution de poules)
- 1 pré-finale
- 1 finale

Les pré-finales et finales seront comptées comme 2 courses pour le challenge

Les nombres de tours et durée de chacune des séries seront déterminées dans le règlement particulier des épreuves qui tiendra compte entre autre de la longueur du circuit et du programme horaire de la journée.

Départs des manches qualificatives et finales : arrêté pour toutes les catégories

Procédures de départ arrêté :

1 tour de chauffe (minimum) puis mise en grille moteur allumé, départ au drapeau.

Capacité du circuit :

En fonction des circuits, dans le cas où le nombre de concurrents excède la capacité du circuit (3 kart par 100m) des poules (2 ou plus) seront constituées en fonction du classement des essais chronométrés pour la ou les manches qualificatives*.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettront d'établir l'ordre de départ des pré-finales. Les éventuels ex-æquo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Les places de départ des finales seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

En cas de nombre impair de concurrents au départ d'une épreuve, la finale 1 sera constituée du plus grand nombre de pilotes. (17 pilotes classés en pré finale = finale 1 : 9 pilotes et finale 2 : 8 pilotes)

***Procédure donnée en Annexe II**

ARTICLE 10 : CLASSEMENT

Le classement d'une épreuve sera celui de la finale dans chaque catégorie

Pour le challenge, dans chaque catégorie les pilotes marqueront des points à chaque pré-finale et finale de la façon suivante :

| | | | | | |
|------------------|--------|------------------|--------|-------------------|------------|
| 1 ^{er} | 40 pts | 5 ^{ème} | 32 pts | 9 ^{ème} | 28pts |
| 2 ^{ème} | 36 pts | 6 ^{ème} | 31 pts | 10 ^{ème} | 27pts |
| 3 ^{ème} | 34 pts | 7 ^{ème} | 30 pts | 11 ^{ème} | 26pts |
| 4 ^{ème} | 33 pts | 8 ^{ème} | 29 pts | 12 ^{ème} | 25pts etc. |

Les points seront attribués à condition que la catégorie soit validée (selon l'article 3).

Les pré-finales et les finales de chaque épreuve sont considérées comme des courses à part entière et donneront lieu à l'attribution des points selon le barème ci-dessus.

En cas d'ex-æquo au décompte final du challenge, les concurrents seront départagés en fonction de leur classement aux essais chronométrés de la dernière épreuve.

ARTICLE 11 : REMISE DES PRIX

A l'issu de chaque épreuve, les 3 premiers de chaque catégorie (au minimum) seront récompensés à condition d'être présent⁽¹⁾. Des lots en nature pourront également être distribués par des partenaires.

En fin d'année, à l'issu de toutes les épreuves organisées et dans les conditions de validation du challenge :

- Les 3 premiers⁽¹⁾ de chaque catégorie seront récompensés (coupes, trophées, etc...)

(1) L'absence à une remise des prix peut être justifiée (hospitalisation, hors département, décès d'un proche, etc ..) dans ce cas le prix pourra être remis à un mandataire désigné par le concurrent absent.

La remise des prix finale se déroulera entre le 9 et le 20 décembre 2018

Protocole podium

Pendant toute la durée de la remise des prix d'une épreuve le pilote devront porter uniquement la combinaison fermée et chaussures fermées (ou bottines). Le résultat du pilote qui ne respecterait pas ce protocole ne serait pas validé pour l'épreuve concernée.

Sauf cas particulier qui sera indiqué par additif.

ARTICLE 12 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations concernant les résultats seront adressées au Directeur de Course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Elles seront traitées par un jury composé de : du directeur de course, du chronométreur, d'un organisateur, du commissaire technique et d'un commissaire de piste (soit au total 5 membres)

Les réclamations sur des pièces techniques seront accompagnées d'une caution de 200€ dans les mêmes délais.

ARTICLE 13 : PENALITES

| | |
|--|---|
| Non-respect des officiels de la part du pilote ou de ses accompagnateurs | <i>Mise hors course</i> |
| Utilisation de réseaux sociaux pour dénigrer l'organisation des officiels, des concurrents, etc ... | <i>Mise hors course</i> |
| Utilisation de réseaux sociaux pour dénigrer l'organisation, des officiels, des concurrents ...etc si récidive | <i>Exclusion du challenge Demande suspension de licence</i> |
| Conduite en "zigzag" dans les tours de formation | <i>Avertissement</i> |
| Conduite en "zigzag" dans les tours de formation si récidive | <i>5 places</i> |

| | |
|---|--|
| Absence d'un concurrent au Briefing | <i>10 places (sur les essais chronométrés)</i> |
| Non-respect de la procédure de départ | <i>5 places</i> |
| Non-respect de la procédure de départ si récidive | <i>Mise hors course</i> |
| Ignorance et/ou dépassement sous drapeau jaune | <i>10 places</i> |
| Ignorance et/ou dépassement sous drapeau bleu | <i>5 places</i> |
| Dépassement sous drapeau rouge | <i>Mise hors course</i> |
| Concurrent coupant la piste volontairement | <i>Mise hors course</i> |
| Non-respect d'un drapeau (hors bleu et jaune) | <i>Mise hors course</i> |
| Concurrent persistant dans les infractions, malgré une pénalité | <i>Mise hors course</i> |
| Comportement dangereux d'un concurrent (coup de roue, ponton ..) | <i>Déclassement</i> |
| Comportement dangereux d'un concurrent, si récidive | <i>Mise hors course</i> |
| Conduite non sportive (causer une collision évitable, heurt volontaire) | <i>Mise hors course</i> |
| Alcoolémie positive | <i>Mise hors course</i> |

Infractions Techniques

| | |
|---|-------------------------|
| Poids minimum contrôlé non atteint | <i>Déclassement</i> |
| Concurrent ne s'étant pas présenté au Contrôle Technique | <i>Mise hors course</i> |
| Absence de numéro de course et/ou non visibilité | <i>Déclassement</i> |
| Moteur ou châssis non conforme à la réglementation en vigueur | <i>Mise hors course</i> |

ARTICLE 14 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Liste des équipements obligatoires en loisir et en compétition :

- **Un casque** : de type intégral et aux normes NF, CE, CIK/FIA ou Snell. Il doit être adapté à la tête du pilote et la visière doit être fermée en piste.
- **Une minerve ou tour de coup** adaptée au karting obligatoire dans toutes les catégories.

- **Un protège côtes** obligatoire pour les Mini et Jeune, fortement conseillé dans les autres catégories.
- **Une combinaison** de karting recouvrant tout le corps, les bras et les jambes en bon état. Une combinaison pluie peut être utilisée par-dessus.
- **Des gants**
- **Des chaussures montantes** doivent impérativement recouvrir les chevilles.

ARTICLE 15 : EQUIPEMENT AUTORISE

Les caméras sont tolérées, mais fixées (avec une fixation supplémentaire de sécurité, rilsan, câble acier, ...) sur le châssis ou les carrosseries. Le pilote devra faire vérifier la fixation de sa caméra par le commissaire technique.

A aucun moment les images vidéo de la caméra ne pourront intercéder dans les décisions du jury ou du directeur de course.

**Application des règlements techniques
Nationaux UFOLEP 2018**

Avec les précision ou aménagements suivants :

A) Brides de fixations du spoiler AV :

Les brides de fixations du spoiler AV homologuées CIK-FIA 2017 non obligatoires.
Les fixations du spoiler avant devront être renforcées. (Valable uniquement sur les circuits occasionnels)

B) POIDS MINIMUM :

VITESSE : 178 Kg

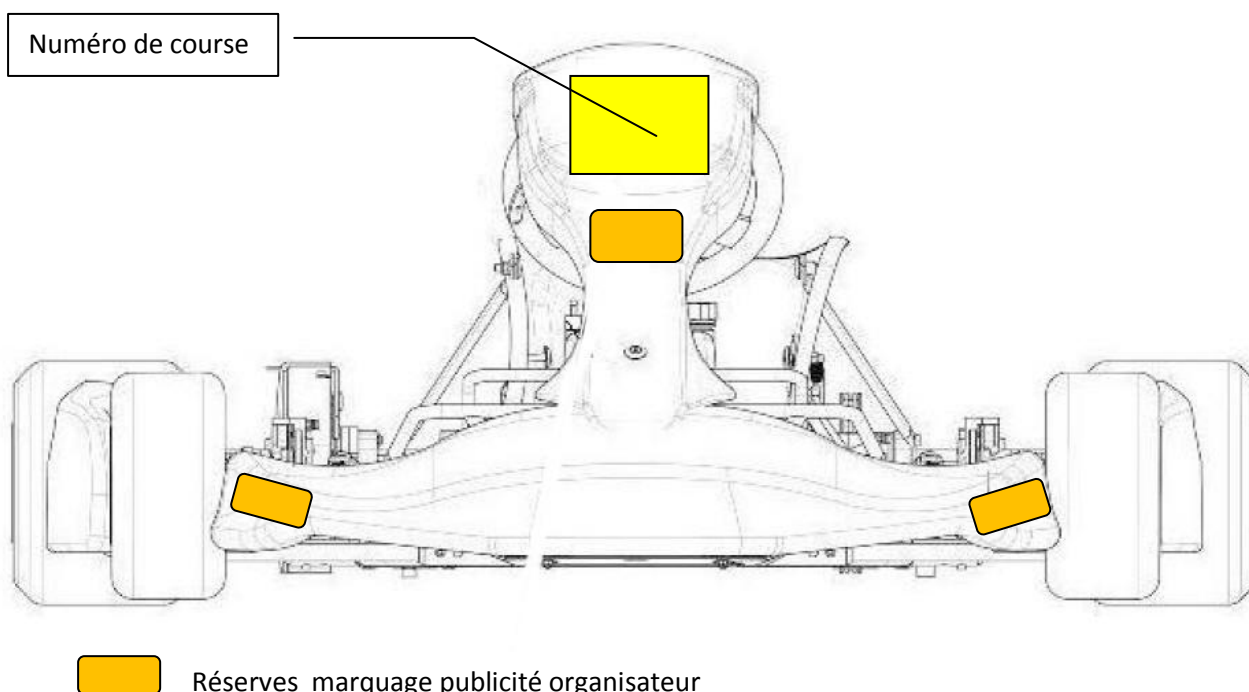
VITESSE Master : 185 Kg

SUPER : 165 Kg

SPORT 2 temps: 145 Kg

JEUNE 2 temps : 130 Kg

C) PLAN D'IDENTIFICATION



ANNEXE II : PROCEDURE QUALIFICATIONS / PRE-FINALES / FINALES

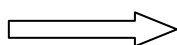
Lorsque la capacité du circuit ne permet pas de faire courir tous les concurrents d'une catégorie en même temps, la procédure sera la suivante :

A partir du classement des essais chronométrés, les poules seront constituées (autant de poule nécessaire)

Exemple : **10 concurrents inscrits / capacité du circuit 5 kart**

Classement des essais chronométrés

| | |
|---|-------------------|
| A | 1 ^{er} |
| B | 2 ^{ème} |
| C | 3 ^{ème} |
| D | 4 ^{ème} |
| E | 5 ^{ème} |
| F | 6 ^{ème} |
| G | 7 ^{ème} |
| H | 8 ^{ème} |
| I | 9 ^{ème} |
| J | 10 ^{ème} |



Poule 1

| |
|---|
| A |
| C |
| E |
| G |
| I |

Poule2

| |
|---|
| B |
| D |
| F |
| H |
| J |

A l'issue des manches qualificatives des poules 1 et 2, les points sont attribués selon l'article 10 du règlement et permettent de constituer un nouveau classement scratch en départageant les ex aequo en fonctions du classement des essais chronométrés :

Résultats qualifications poules 1 et 2

| | |
|---|-------|
| C | 40pts |
| A | 36pts |
| G | 34pts |
| I | 33pts |
| E | 32pts |

| | |
|---|-------|
| B | 40pts |
| D | 36pts |
| H | 34pts |
| F | 33pts |
| J | 32pts |

Classement scratch qualifications

| | |
|-------------------|---|
| 1 ^{ER} | B |
| 2 ^{ème} | C |
| 3 ^{ème} | A |
| 4 ^{ème} | D |
| 5 ^{ème} | G |
| 6 ^{ème} | H |
| 7 ^{ème} | F |
| 8 ^{ème} | I |
| 9 ^{ème} | E |
| 10 ^{ème} | J |

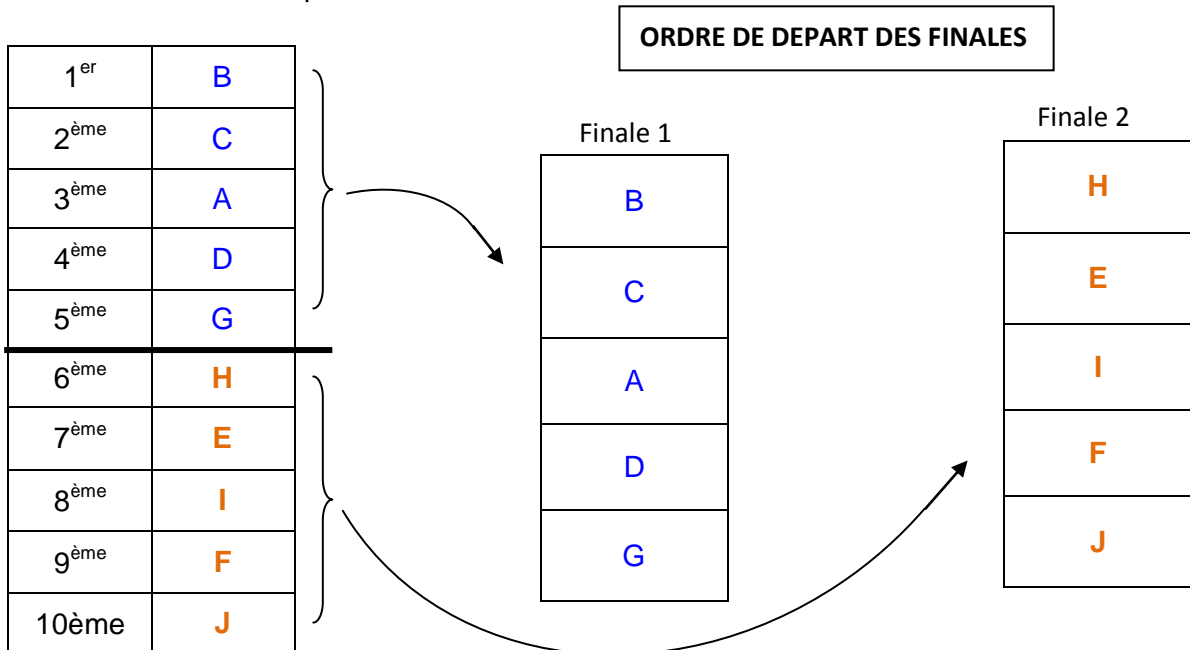
Ordre de départ des pré-finales :

| Pré-finales 1 | Pré-finales 2 |
|---------------|---------------|
| B | C |
| A | D |
| G | H |
| F | I |
| E | J |

Résultats des pré-finales

| Pré-finales 1 | Pré-finales 2 |
|---------------|---------------|
| B 40pts | C 40pts |
| A 36pts | D 36pts |
| G 34pts | H 34pts |
| E 33pts | I 33pts |
| F 32pts | J 32pts |

Classement scratch de la pré-finale :



A l'issue des finales, le classement scratch de l'épreuve s'obtient de la manière suivante :

Finale 1 : les pilotes seront classés de 1 à 5

Finale 2 : les pilotes seront classés de 6 à 10